

# Règlement intérieur

## Paiement :

- Tout paiement s'effectuera directement sur le site internet par virement bancaire avant la journée plongée.  
Les tarifs présents sur le site concernent exclusivement les plongeurs possédant tout leur matériel.
- Le plongeur doit venir avec un certificat médical de non contre-indication à la plongée de moins de 1 an (voir éléments téléchargeables), sa carte de niveau ou attestation de niveau (passeport) et son carnet de plongée attestant des plongées effectuées.
- Le plongeur doit respecter l'horaire de rendez-vous.  
Par respect pour les autres plongeurs, le bateau partira à l'heure annoncée.
- Le Centre peut annuler une sortie en cas de mauvais temps, d'avarie ou si le nombre minimum de plongeurs n'est pas atteint.  
Un remboursement des sommes versées ou un avoir sera effectué.

## Charte du plongeur responsable :

- Par respect pour l'environnement, il ne sera pas toléré de jeter vos déchets quels qu'ils soient à la mer. Il vous sera demandé de ramener vos restes de repas.
- Pendant la plongée, veillez à ce que tous vos instruments soient bien fixés afin de ne pas abimer l'écosystème.
- Il est interdit de prélever quoi que ce soit au fond et de le ramener sur le bateau sauf des images et de jolis souvenirs.
- Il est interdit d'harceler les animaux (en les éblouissant avec les phares de plongée ou en les dérangeant dans leur milieu naturel)

## Comportement :

- Tout plongeur présentant des signes d'alcoolémie, sous l'emprise de médicaments ou de drogue, un comportement agressif, inadapté et non compatible avec l'activité se verra refuser l'accès à la plongée.

Cette règle est valable toute la journée plongée, à terre comme sur le bateau.

### Matériel :

- Le Centre de Plongée fournit les blocs. Tout bloc personnel sera refusé.
- Tous les équipements personnels du plongeur doivent être révisés et en bon état de fonctionnement. Dans le cas contraire, une location pourra vous être proposée ou imposée.

### Mineurs :

- Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire (voir éléments téléchargeables).

Si les conjoints sont divorcés, une autorisation de chaque parent sera demandée.

### Au Port :

- Une douche et des WC sont accessibles aux usagers du port.  
Il vous sera demandé de bien vouloir les laisser dans l'état où vous les avez trouvés.
- Des stationnements sont accessibles.  
Il vous sera demandé bien vous garer afin de ne pas gêner la circulation.
- Il vous sera demandé de ne pas gêner les usagers du port pendant que vous vous équipez.
- Merci de ne rien laisser trainer par terre. Des poubelles sont à votre disposition.

### Location de Matériel :

- Si vous louez du matériel, il vous sera demandé d'en prendre soin.  
Le matériel détérioré ou perdu vous sera facturé.